Plan territorial de prévention des déchets du Maine-et-Loire (49 - Région Pays de Loire)

Monographie

Le département du Maine-et-Loire

- Population : 778 741 habitants en
- Densité[1] : 111 habitants/km²)
- 357 communes, parmi lesquelles trois agglomérations concentrent les principales activités du territoire (Angers, Cholet et Saumur)
- Deuxième pôle industriel de l'ouest de la France

- Gisement de déchets (2008)[2]
  - OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) : 163 480 tonnes
  - OMA (Ordures Ménagères et Assimilés) : 235 120 tonnes

- 16 intercommunalités assurent la collecte des déchets ménagers et 6 intercommunalités exercent la compétence traitement.
- 85% de la population couverte par un programme local de prévention aidé par l'ADEME dès la première année de mise en place du plan territorial

Sommaire

Les clés de la réussite 2
Communication : un cas d'école ! 3
Prévention et solidarité : 6 000 emplois concernés 4
Exemplarité du Département 5
Baisse des Ordures Ménagères et Assimilées et changements de comportements 6
Perspectives 6
Remerciements 7

[1] Moyenne nationale 118 hab/km²
[2] Source : Plan départemental de prévention des déchets / Etat des lieux et Diagnostic – 2010- 2011

Les clés de la réussite

Une collectivité en ordre de bataille, une communication concertée, une animation territoriale coordonnée, une mobilisation élargie en interne et quelques actions phares ! Voilà sans aucun doute les clés de la réussite pour le plan départemental de prévention du Maine-et-Loire.

Une collectivité qui mène une politique environnementale active et ambitieuse bénéficie, a priori, de conditions favorables pour mener avec efficacité un nouveau projet. S'ils ne l'ont déjà fait, des sociologues pourraient sans doute décortiquer en détail cette loi du genre. Mais peu importe, avec son Plan départemental de prévention des déchets, le Département de Maine-et-Loire nous en donne un bon exemple.

Voici une collectivité qui s'est dotée d'une charte du développement durable dès 2009, qui a réalisé un bilan des émissions de gaz à effet de serre, qui a adopté un Plan climat énergie territorial en 2014, ainsi qu'un Plan départemental des espaces naturels sensibles ! Certes, parmi ces différentes démarches, certaines relèvent de simples obligations réglementaires. Mais on aimerait bien que tous les Départements de France et de Navarre en fassent autant !

Elus et DGS

On l'observe tout d'abord ce contexte favorable au lancement d'une nouvelle démarche environnementale, quand il s'agit de mobiliser les acteurs, de voter un budget, de mettre en place une organisation nouvelle. Dans le Maine-et-Loire, l'impulsion a été donnée par quelques élus convaincus du bien-fondé de la prévention et qui ont été fortement soutenus par la hiérarchie, à son plus haut niveau. Quand un directeur général des services s'engage sur un sujet qui lui tient à cœur et qui va dans le sens de l'intérêt général, il est bien sûr plus aisé de mobiliser et d'impliquer les services en interne.

Par ailleurs, des actions étaient déjà soutenues pour l'émergence de la prévention en Maine-et-Loire. Près de 30 000 composteurs individuels distribués sur le territoire entre 2005 et 2010, avec le soutien financier du Département. Ce n'est pas rien ! Des intercommunalités engagées dans la prévention dès 2000, avant même que le Grenelle de l'Environnement n'en fasse une obligation ! C'est un plus ! Et sur les 100 entreprises ayant participé à l'opération nationale de l'ADEME « Objectif moins 10% déchets », cinq étaient implantées en Maine-et-Loire, et pas des moindres ! Ce n'est pas négligeable.

Mise en œuvre

Mais un contexte, aussi favorable puisse-t-il être, ne fait pas tout. Encore faut-il mener à bien la mise en œuvre ! Quand on dresse le bilan des actions menées pour le Plan départemental de prévention, on constate que la démarche suit une logique cohérente et bien structurée. Tout d'abord la stratégie de communication s'est appuyée sur les résultats d'une enquête pour diffuser les messages les mieux ciblés sur les supports les mieux adaptés. De plus, un dispositif de mutualisation des supports de communication a permis aux collectivités porteuses de programmes locaux de prévention de bénéficier de moyens supplémentaires à coût maitrisé.

La communication permet de sensibiliser, d'informer, d'inciter à l'action. Il faut aussi aller sur le terrain, rencontrer ceux qui agissent ou sont en mesure de le faire,) les accompagner et parfois même les former. Cette démarche de terrain est essentielle. Pour le Maine-et-Loire, elle a été déclinée à trois niveaux : le soutien aux animateurs de programmes locaux, la mobilisation des services du Département de Maine-et-Loire et la mise en œuvre d'actions emblématiques à l'échelle de tout le territoire.

Mobilisation, implication, communication, animation territoriale ! En Maine-et-Loire, ces termes, qui restent parfois un peu abstraits, ont pris un sens très concret. Ils ont été mis en pratique et la prévention s'inscrit désormais dans une réalité locale.

Communication : un cas d'école !

La communication mise en place dans le cadre du plan départemental est exemplaire à plus d'un titre. Tout d'abord, elle s'appuie sur une enquête, autrement dit sur un état des lieux préalable de l'existant. Ensuite, elle s'est déclinée à différents niveaux et a mobilisé toute une série de moyens permettant de moduler les messages en fonction des cibles et des objectifs visés. En interne, la mobilisation de la direction de la communication a été déterminante, sur la durée. La campagne de communication a adopté un ton sympathique et décalé, évitant ainsi les messages moralisateurs, culpabilisants ou alarmistes, qui caractérisent trop souvent la communication sur les déchets. Enfin, et ce n'est pas la moindre des bonnes idées dont ont su faire preuve les responsables du plan départemental, toute une partie de cette communication a été « mutualisée », permettant ainsi aux programmes locaux de prévention de renforcer leurs propres moyens de communication. Une place importante a été donnée à l'inventivité et à la construction collective des supports et des outils.

Chacun de ces points mérite quelques explications complémentaires. L'enquête tout d'abord. Elle était préconisée par l'ADEME et bien d'autres collectivités porteuses de programmes de prévention en ont réalisées. Mais en Maine-et-Loire, les résultats de cette enquête ont été particulièrement bien exploités sur le plan de la communication. En effet, ils ont mis en évidence un niveau de sensibilisation et d'information relativement faible par rapport à certains actes de prévention. La communication mise en place par le Département répond parfaitement à un tel constat, à travers des actions thématiques et ciblées. Ré-emploi, achats éco-exemplaires, broyage des déchets verts, gaspillage alimentaire : les messages balaient l'ensemble des gestes de la prévention et mettent en scène des personnages de la vie quotidienne, en qui chacun peut se reconnaitre et qui sont plutôt sympathiques. Les messages sont concrets, directs, impliquants, plutôt ludiques et déculpabilisant.

Des messages concrets, directs, impliquants, ludiques et déculpabilisant.

Promotion commerciale

Cette communication a aussi parfois pris des allures de promotion commerciale ou d'opération marketing. Ce qui peut sans doute surprendre, venant de la part d'une collectivité territoriale, mais qui n'a pourtant rien d'étonnant. Il s'agissait en effet de promouvoir un événement, « les bons jours de l'occasion » et d'inciter les citoyens à se rendre dans les boutiques solidaires ouvertes par les structures spécialisées dans l'insertion et le ré-emploi, impliquées dans les différents programmes locaux de prévention. Dans le jargon du marketing, on parle de « création de trafic », puisque l'objectif est de faire venir des consommateurs sur un point de vente. Le Département de Maine-et-Loire montre que, dans la mesure où il s'agit de l'intérêt général, une collectivité sait aussi très bien le faire !

Cette communication, elle s'est également développée sur le registre de l'information et de l'argumentation. Car sensibiliser ne suffit pas. Il faut aussi expliquer, démontrer, convaincre et même apporter des conseils pratiques pour accompagner l'évolution des comportements. Ce qui nécessite d'autres supports, offrant plus d'espace que l'affiche ou le spot publicitaire. Internet, avec sa modularité et ses possibilités de navigation se prête bien au développement d'un message informatif. Le Maine-et-Loire n'est sans doute pas la seule collectivité à avoir réalisé un site Internet entièrement dédié à la prévention des déchets. Mais enfin, il l'a fait, et même plutôt bien fait. Un petit tour sur le site suffit à s'en convaincre (www.enanjoujereduismesdechets.fr).

370 000 foyers touchés

Cependant, avec Internet, l'information n'est vraiment donnée qu'à celui qui va la chercher. Alors, pour avoir plus de chance de toucher vraiment sa cible, Il faut lui apporter cette information. C'est ce qu'a fait le département, en utilisant le Magazine Maine-et-Loire, qu'il édite et diffuse auprès de plus de 370 000 foyers. Le numéro de novembre 2012 comprenait ainsi un dossier de 5 pages entièrement consacré à la prévention des déchets. Puis en novembre 2013, le département a cette fois proposé un numéro hors-série, entièrement consacré au ré-emploi et à la réutilisation, pour promouvoir justement « les bons jours de l'occasion » !

Une convention de communication concertée

Enfin, le panorama ne serait pas complet si l'on passait sous silence le dispositif de mutualisation des supports de communication et d'animation mis en place avec l'ensemble des collectivités porteuses de programmes locaux de prévention. L'idée est à la fois simple et géniale. On retrouve forcément des actions communes dans tous les programmes locaux de prévention : compostage domestique, achats éco-exemplaires, ré-emploi et réutilisation, lutte contre le gaspillage alimentaire… Il y a donc chaque fois des messages communs qui peuvent être partagés.

Le Département a proposé la signature d'une convention de communication concertée sur 3 ans aux collectivités porteuses de programmes locaux de préventions sur la base de thèmes choisis collectivement. Les différentes parties s'étant engagées à relayer les messages communs au même moment, elles ont pu utiliser les mêmes visuels et des outils d'animation (échelle de la prévention, la roue de la prévention, le plateau des saisons, ma maison éco. A charge ensuite pour chaque collectivité de réaliser une éventuelle personnalisation des supports utilisés sur son territoire.

Si la mise en œuvre de cette communication concertée impulsée par le Département a été parfois difficile, elle a permis aux territoires de bénéficier d'économies de coûts. Et à n'en pas douter, la démarche a aussi resserré les liens de partenariat entre le Département de Maine-et-Loire et les collectivités en charge des déchets sur leurs territoires, tout en positionnant le Département en chef de file du territoire.

L'objectif était de combiner la force des moyens de communication départementaux (magazine, abribus, affichage, plan média …) à une déclinaison locale des messages, notamment grâce aux animations réalisées par les EPCI avec médiation grâce à un maillage fin du territoire.

Une communication qui s'appuie sur des connaissances objectives, associe une large diversité de supports et utilise les différents registres de la publicité, de l'information et des conseils pratiques ! Une communication qui module les messages en fonction des cibles visées et qui mise sur les économies d'échelle pour maîtriser les coûts : c'est pour ainsi dire un cas d'école, qui mériterait à coup sûr d'être enseignée dans les écoles de communication ou de sciences politiques !

Prévention et solidarité : 6 000 emplois concernés

La solidarité représente l'une des compétences majeures des Départements. Elle a aussi constitué un axe d'intervention prioritaire, dans le cadre du plan départemental de prévention des déchets. En Maine-et-Loire, le ré-emploi et l'insertion sociale représentent près de 6 000 emplois.

On y trouve bien évidemment des structures qui interviennent dans le ré-emploi et la réutilisation des vêtements, meubles, vaisselle et autres produits électroménagers. On y trouve également les entreprises travaillant directement dans le domaine de la collecte, du tri et du recyclage des déchets.

Outre une aide financière de l'ordre de 320 000 euros par an, attribués à sept structures d'insertion, le Département assure également la promotion commerciale pour faire connaitre la vingtaine de boutiques solidaires que compte le territoire et pour inciter les usagers à venir y faire leurs achats. En novembre 2013 et en avril 2014 en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, sont organisés « les bons jours de l'occasion ». L'événement donne lieu à une campagne de communication menée à l'échelle de tout le département.

Mais il y aussi en Maine-et-Loire des activités de ré-emploi encore assez peu répandues en France. On y trouve en effet des acteurs associatifs qui réparent les véhicules d'occasion et les revendent à des prix abordables pour les personnes en situation de précarité sociale. L'initiative mérite d'être soulignée ! Autre initiative « innovante », associant prévention des déchets et solidarité sociale, portée par « Le jardin de Cocagne angevin », une association qui gère un chantier d'insertion : le tri et la valorisation des fruits et légumes pour l'aide alimentaire. La démarche consiste à récupérer et à trier les fruits et légumes invendus par les grossistes du Marché d'Intérêt National (MIN) d'Angers. Les produits consommables sont ensuite redistribués aux associations caritatives de proximité (Banque alimentaire, Secours populaire, Restos du cœur).

En 2013, cette association a trié 79 tonnes de fruits et légumes et en a redistribué 47. Ce qui fait quand même une moyenne de près de 4 tonnes par mois ou pas loin d'une tonne de fruits et légumes par semaine qui auraient pu finir à la poubelle, mais dont les associations caritatives ont pu faire un bon usage auprès des plus démunis. Le reste est valorisé en compost.

En 2013, 79 tonnes de de fruits et légumes invendus et 47 tonnes redistribuées aux associations caritatives !

Exemplarité du Département

Au cours de l'année préalable au Plan départemental de prévention et dans le cadre de la Charte du développement durable, des réunions ont été organisées au sein des services du Département de Maine-et-Loire pour recenser l'ensemble des pratiques sur lesquelles pouvaient être appliquées des démarches de prévention des déchets. Plusieurs axes de progrès avaient ainsi été définis, pour lesquels des actions ont ensuite été engagées : réduction des consommations de papier, évolution des techniques d' entretien des routes et des espaces verts, cession des équipements vers des filières de réemploi et de réutilisation, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges et dématérialisation des actes administratifs.

Cette dernière action concerne toutes les communes du département, qui ont l'obligation de transmettre chacun de leurs actes administratifs à la Préfecture. Ce qui, on s'en doute, représente des quantités de papier particulièrement importantes. Le Département a donc passé un contrat avec un Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel (FAST) pour la création de la plateforme de télétransmission mutualisée et gratuite, destinée à l'ensemble des collectivités de Maine-et-Loire. Celles-ci peuvent accéder à ce service moyennant un coût de 60 €, qu'elles doivent acquitter au départ et une seule fois, pour l'acquisition du ou des certificats destinés à la signature électronique. 41 % des collectivités du département avaient adopté cette pratique de dématérialisation en 2014.

Baisse des Ordures Ménagères et Assimilées et changements de comportements

Par rapport à l'année de référence et, à l'échelle du département, la baisse constatée des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) en 2014 est de 13 %. En 2011, le Département de Maine-et-Loire avait réalisé une enquête sur la sensibilité et le comportement des usagers en matière de prévention des déchets. En 2014, une nouvelle enquête a été menée[3]. Les résultats montrent que les comportements des usagers ont évolué. Le phénomène est tout à fait notable pour le compostage des déchets de cuisine, avec une augmentation de 20 % du nombre d'usagers ayant déclaré avoir adopté cette pratique. On note également une augmentation sensible des pratiques qui apparaissaient plutôt comme « minoritaires » dans l'enquête de 2011.

	Enquête 2011	Enquête 2014
Usagers qui louent ou empruntent pour un besoin ponctuel	**29 %**	**36 %**
Usagers faisant réparer leurs chaussures chez un cordonnier	**29 %**	**32 %**
Usagers achetant des livres, DVD, meubles, objets de décoration d'occasion	**20 %**	**32 %**
Usagers faisant leurs achats en recyclerie/ressourcerie	**30 %**	**37 %**

L'évolution des comportements entre 2011 et 2014 sur le département **de** Maine-et-Loire
(Extrait des enquêtes réalisées par l'IFOP auprès d'un échantillon représentatif[1])

Perspectives

Quelle suite ~~à~~ donner à cette dynamique territoriale de prévention dont le Département de Maine-et-Loire est acteur majeur, tant au niveau du financement des actions, de leur coordination et **de** toute l'animation territoriale qu'elle implique ? Bien des interrogations demeurent dans un contexte de ~~la~~ réforme territoriale et d'évolution des différentes modalités de partenariat de l'ADEME. Néanmoins, le Département de Maine-et-Loire prépare l'avenir.

En octobre 2014, les 33 membres présents au comité de pilotage du Plan départemental de prévention ont identifié **les** actions jugées prioritaires. Trois axes d'intervention majeurs ont ainsi émergé :

- réutiliser, réparer réemployer,
- éviter le gaspillage alimentaire,
- mieux gérer les déchets alimentaires et le jardinage.

Les collèges, compétence confirmée des Départements, sont déjà et seront encore des vecteurs naturels de sensibilisation sur toutes ces thématiques. Une occasion de faire se rencontrer les élèves avec le monde économique, celui du social et celui des collectivités.

[3] Enquêtes réalisées par l'IFOP auprès d'un échantillon représentatif de 1057 personnes en 2011 et de 1054 personnes en 2014.

Fin 2014, le Département a engagé une étude auprès de 93 entreprises sur trois zones test, pour identifier les synergies possibles en matière d'écologie industrielle et d'économie circulaire. Cette étude a été menée en partenariat avec la délégation régionale de l'ADEME et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire.

Pour anticiper les besoins du territoire, Département de Maine-et-Loire adapte son organisation et mobilise les agents qui ont animé le Plan départemental de prévention des déchets sur les nouveaux enjeux d'économie circulaire. Le service planification des déchets et la mission charte environnement développement durable ont été réunis en 2015. Les agents de ce nouveau service ont participé aux Assises de l'économie circulaire en juin 2014 et juin 2015. Ils sont aujourd'hui en mesure de prendre pleinement en compte la transversalité des enjeux environnementaux, économiques et humains, au niveau des actions qu'ils auront à engager dans l'avenir.

Remerciements

L'ADEME remercie les personnes qui, en acceptant d'être interviewées, ont permis la réalisation de cette monographie.

- Cyrille de La CHAPELLE, responsable du Service de planification des déchets du Département de Maine-et-Loire
- Anne-Marie MICHAUD, technicienne du Service de la prévention déchets du Département de Maine-et-Loire
- Aurélie LAUNAY, directrice adjointe, Direction de la communication du Département de Maine-et-Loire
- Jean-Bosco BOUYER, chef de projet de la charte du développement durable du Département de Maine-et-Loire
- Marie-Jo HAMARD, élue référente, vice-présidente en charge de l'environnement et du cadre de vie du Département de Maine-et-Loire
- Amaury MABIT, Anne-Hélène THIOU, animateurs du programme local de prévention du SMICTOM Vallée de l'Authion
- Benoit AKKAOUI, responsable de la ressourcerie des Biscottes.
- Thomas BAIN, animateur du programme local de prévention du SICTOM Loir-et-Sarthe
- Corinne GILLARD, gestionnaire du collège public Jean Racine, responsable du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Philippe ROBIN, directeur d'Envie Anjou.